

COLLECTIF GAI ET LESBIEN  
Marseille Provence  
BP 21 - 13191 Marseille Cedex 20

Marseille le 15 novembre 1995

M. Jean Claude Gaudin

Maire de Marseille

Monsieur le Maire,

Le Collectif Gai et Lesbien Marseille Provence, engagé dans la défense des droits des homosexuel(le)s, souhaite régler, avec le Maire de Marseille, la question de la délivrance des certificats de concubinage aux gais et lesbiennes.

Comme vous le savez, de nombreux Maires de France leur délivrent, aujourd'hui, de tels certificats. C'est là reconnaître que les homosexuel(le)s, s'ils ont toujours eu les mêmes devoirs et tenu toute leur place dans la société française, bénéficient des droits de tous les citoyens en vertu du principe de l'égalité républicaine.

De plus, la pandémie du SIDA révèle malheureusement avec acuité que dans les épreuves de la vie (maladie, deuil...), l'absence de reconnaissance juridique de leur couple confrontent les homosexuel(le)s à des situations dramatiques tant sur le plan matériel qu'humain.

Notre Collectif considère donc qu'il convient de préciser, aujourd'hui, à Marseille, les modalités concrètes d'obtention desdits certificats de concubinage.

Nous sommes persuadés que, comme nous, vous êtes favorable à l'avancée sociale que constituerait l'abrogation de cette discrimination qui fappe les gais et les lesbiennes.

Nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer que vos Services délivrent sur demande de tels certificats de concubinage aux homosexuel(le)s.

Nous vous remercions de nous indiquer les documents éventuellement nécessaires à l'obtention de ces certificats.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos sentiments respectueux.

pour le Collectif  
Patricia Guillaume  
Christian de Leusse  
coprésidents